



Rappel de produits

**La publicité gratuite
n'est pas
nécessairement une
bonne chose.**



Contact :

Christian Giner
MBA, LL. B.



cginer@gplassurance.com
☎ 514-788-4407

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

• Une expertise inégalée du marché de l'assurance

• Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

• La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

• Des solutions à des problèmes complexes

Les dernières années ont été riches en cas de rappels de produits qui, malheureusement pour les entreprises concernées, font le bonheur des médias par leur impact sur le grand public. Cette situation peut s'expliquer par la mondialisation, une réalité bien concrète pour les entreprises, qui ont délocalisé leurs installations de production parfois bien loin du point de vente à la faveur de coûts de main-d'œuvre inférieurs comme cela a été le cas pour Mattel, visée par plusieurs cas de rappel de ses jouets ces dernières années. Néanmoins, le risque de rappel de produits n'en est pas seulement un de délocalisation. On n'a qu'à penser aux déboires de Maple Leaf au Canada en 2008 à la suite du rappel massif de produits contaminés par la bactérie listéria. Des législations de plus en plus sévères ont été adoptées par les gouvernements qui peuvent forcer le lancement d'un rappel de produit afin d'assurer la protection du public.

Quoique similaire à la responsabilité de produits, laquelle exige cependant la matérialisation d'un accident, le rappel de produit est généralement déclenché par un risque de dommages aux biens ou aux personnes par un produit et tombe nettement dans la catégorie des risques catastrophiques pouvant mettre en jeu la pérennité de votre entreprise. Vous devez savoir que le rappel de produit est généralement exclu de la majorité des contrats d'assurance de responsabilité civile et de produits.

Expertise : Nous vous conseillerons quant aux solutions d'assurance offertes pour transférer le risque de rappel de produits sur le marché de l'assurance, que votre risque en soit un de contamination alimentaire, de nature pharmaceutique ou de défectuosité d'un bien que vous manufacturez. En cette matière, les franchises exigées sont généralement considérables. Nous vous aidons à établir votre niveau acceptable de tolérance au risque.

Parallèlement à la mise en place d'assurance pour le rappel de produits, nous aidons nos clients à choisir d'autres solutions de transfert de risque telles que les garanties en cas de défaut de performance d'un produit et d'autres solutions de financement de risque, et à gérer adéquatement le transfert de risque légal entre tous les membres de la chaîne de production et de distribution.

Au-delà des solutions de transfert de risque, le risque de rappel de produits nécessite la mise en place préalable de plans de gestion de crise. En général, les sociétés sont jugées sur leur proactivité et vitesse à intervenir à la suite d'une situation de rappel de produit, ce qui est instrumental pour un retour à la rentabilité précédant la crise. Nous vous sensibilisons à l'importance de préserver la réputation de votre entreprise et de vos marques de commerce et de prévenir des poursuites majeures pouvant impliquer des recours collectifs.

L'assurance des rappels de produits permet d'assurer certains éléments de risques dont voici quelques exemples :

- Annonces dans les médias, frais de relations publiques;
- Coûts d'expédition;
- Coûts d'entreposage additionnels;
- Main-d'œuvre additionnelle;
- Frais de réparation du produit;
- Frais de remplacement du produit;
- Perte de profits;
- Réhabilitation de la marque;
- Extorsion.

Relations avec les marchés d'assurance : Les marchés d'assurance en mesure de souscrire le risque de rappel de produits sont limités et spécialisés. Nous négocions avec les assureurs majeurs locaux et internationaux. Notre approche consiste à présenter les produits à risque, le niveau légal de risque s'y rattachant et les processus de contrôle de qualité en place dans votre entreprise pour y suppléer. Avant de vous suggérer un assureur, nous évaluons sa solidité financière, son expertise en matière d'assurance de rappel de produits et sa stabilité à souscrire cette ligne d'assurance au fil des années.